



Peypin

**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU 27 MARS 2023**

Le quorum (au moins 15 élus présents) étant atteint,
l'assemblée peut valablement délibérer.
(article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS.
009/2023	Rapport d'Orientation Budgétaire	21	4	

**Le Maire,
Jean Marie LEONARDIS**

